

Indian Ocean received after the meeting of the Working Party

LA COMMUNION ANGLICANE

La Province Ecclésiastique de l'Océan, par son Comité permanent qui était réuni, a Mahajanga le 12-20 Octobre 2009 :

A / SA POSITION PAR RAPPORT A L'ALLIANCE

Confirme que la Province Ecclésiastique de l'Océan Indien, après avoir donné le temps nécessaire a la prière et a la réflexion tant au niveau de chaque Diocèse et au Niveau provincial, s'engage positivement pour l'adoption de l'Alliance de la Communion Anglicane.

Les Sept Diocèses de la Province, représentés par leur Évêque respectif, ont adopté a l'unanimité les principes de l'Alliance.

La Province Ecclésiastique de l'Océan Indien est aussi favorable pour la progression de la Communion Anglicane comme une un signe vers la réalisation finale de la Communion éternelle avec Dieu et entre toutes les Eglises et entre toutes les créatures de Dieu (Préambule para.2)

B/ SA POSITION PAR RAPPORT AUX TEXTES

Elle souhaite aussi apporter sa contribution quant au texte de l'Alliance. La Province de l'Océan Indien souhaite vivement vivre dans une Communion des Eglises qui soient en mesure de se respecter mutuellement mais surtout de s'entraider mutuellement pour avancer ensemble pour l'avancement e la Mission de Dieu dans le monde selon la spiritualité Anglicane.

La Province Ecclésiastique de l'Océan Indien trouve que les Sections 1, 2, & 3 , malgré quelques amendements mineurs, tels que des précisions linguistiques pour le texte en Français , ont rencontre une réaction favorable dans l'ensemble.

Par contre, quelques amendements s'avère nécessaire quant a la section 4 de la troisième version provisoire (Ridley Cambridge version). En tant qu'une Province bilingue (Français et Anglais) nous avons utilisés les deux textes en Français(texte provisoire non corrigé) et en Anglais(texte officiel) :

1. D'une façon générale, L'Eglise de la Province de l'Océan Indien, propose une 4eme section qui met en relief La communion comme un engagement mutuel de toutes les Eglises en tant que a la fois une communion d'Eglises signes et témoins de la Communion Trinitaire et de la mission Trinitaire dans le monde.
2. La Province souhaite une communion plus responsable par rapport à Dieu et vis--vis des autres Eglises de la Communion et des autres qui ne sont pas membres de la Communion mais en collaboration, ou en partenariat suivant leur statut vis-à-vis de cette alliance.
3. Finalement, La Province de l'Océan Indien ne souhaite pas avoir une communion affaiblie ni endommagé : Existence des membres adoptant et non-adoptant de l'Alliance au sein de la Communion. Il y a ceux qui ne sont pas favorables a l'Alliance, de facto , ils sont aussi en dehors de la Communion Anglicane. CPIO croit que Dieu veut, dans son amour infini,

réaliser sa volonté mentionne en Jean 17, 9-11 : glorification de Dieu par son peuple sanctification et unification de son peuple. Ainsi, Elle croit en une communion, libératrice, vivante, organique, en mouvement vers cette volonté de Dieu.

C/ LES AMENDEMENTS

ADOPTION DE L'ALLIANCE

- a- 4.1.1 : Nous voulons amender la 2eme phrase comme suit : La participation a l'alliance exprime une loyauté enracinée dans une mutualité que Dieu offre librement a ses églises dans laquelle elles reconnaissent mutuellement les liens d'une foi, d'une constitution, d'un héritage commun a la prière, la vie qui honore Dieu et sa mission et d'un consentement a vivre une vie d'interdépendance. Cela ne signifie pas une soumission quelconque sous une autre forme de juridiction ecclésiastique externe que ce soit.
- b- 4.1.2 : pas d'amendement
- c- 4.1.3 : L'Alliance est l'expression des engagements communs, envers la vrit qui est fondée dans les Ecritures Saintes, dans la raison naturelle humaine et dans la tradition de l'Église du Christ, qui maintiennent chacune des églises en une relation de communion mutuelle **étroite**. L'acceptation du texte de la présente Alliance et la fidélité a son égard rendent possible une reconnaissance et une communion mutuelle. **L'acceptation de ce texte peut entraîner une modification d'une disposition constitutionnelle et des canons d'une Eglise autonome de la Communion. Par contre** Aux termes de cette alliance, aucune Eglise, ni agence de la Communion ne peut ni contrôler, ni orienter la vie interne d'une autre Eglise membre de l'Alliance.
- d- 4.1.4 : Pas d'amendement
- e- 4.1.5. Les autres Eglises sont libres d'adopter l'Alliance. **L'adoption entraîne de facto la reconnaissance par les instruments de communion. Et le droit d'appartenance a ces mêmes instruments devrait être une condition préalable.** Cette reconnaissance et cette appartenance sont tributaires la conformité aux conditions déterminés par chacune des instruments. L'adoption de l'Alliance par les autres Eglises **doit** être accompagnée d'une requête formelle de reconnaissance et d'appartenance adressée aux instruments, ces derniers y donnant suite conformément a ses propres procédures.
- f- 4.1.6 : pas d'amendement

Sauvegarde de l'Alliance et règlement des différences

- g- 4.2.1 : pas d'amendement
- h- 4.2.2 : pas d'amendement
- i- 4.2.3 : pas d'amendement
- j- 4.2.4 : Se fondant sur les conseils donnés par le conseil consultatif et l'assemblée des primats **sparment, le comité permanent conjoint** peut déclarer, au sujet d'une action ou d'une décision d'une Eglise membre a l'Alliance, quelle est incompatible avec l'alliance. Une déclaration d'incompatibilité avec **l'alliance possède en soi et en pratique un effet de mise l'index pastoral sur une Eglise membre a l'Alliance, admise par des procédures canoniques.**
- k- 4.2.5 : pas d'amendement sauf la fin on ajoute : dans un temps déterminé
- l- 4.2.6 : pas d'amendement
- m- 4.2.7 : pas d'amendement

RETRAIT DE L'ALLIANCE

- n- 4.3.1: **on garde sauf on ajoute il soulève une question quant a la signification de l'alliance et a la compatibilité des principes, et aux instruments de la Communion qui y sont incorporés**

LE TEXTE DE L'ALLIANCE ET SON AMENDEMENT

- o- 4.4.1: **Le texte de l'Alliance consiste**
- p- 4.4.2: pas d'amendement

Notre déclaration : Nous déclarons avec joie et avec ferment par la grace de Dieu le créateur du monde et par son Fils le sauveur du monde, et par la sagesse du saint esprit que (tel Diocèse) fait parti de l'alliance de la Communion Anglicane, et nous offrons nos prières, nos services, que nous voulons que la Communion perde des fruits pour le Seigneur, et nous croyons fermement que Dieu que nous resserrions encore plus étroitement nos liens dans la vérité et l'amour du Christ a qui, avec le Père et le saint Esprit, soit la Gloire éternelle. Amen